

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2018

Affichage : 02/10/2018

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DÉPARTEMENT - RÉGION DE LA GUADELOUPE

Pour l'autorité administrative par  
 délégation 971-200018653-20180924-20180904571-DE

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
 CAP EXCELLENCE**

*DÉLIBÉRATION N°2018.09.04/571*

**Projet « Waste-Indies / INTERREG V Caraïbes :  
 Déchets/ Environnement/ Économie circulaire »**

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

**4<sup>ème</sup> séance de l'année 2018**

**Lundi 24 septembre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le lundi 24 septembre, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 17 septembre 2018.

<b>Présents : 27</b>		
<b>Président</b>		
M. Eric	JALTON	
<b>Vice-Présidents</b>		
M. Jacques	BANGOU	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
<b>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau</b>		
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Alberta	ALBERI	
M. Max	CELIGNY	
M. Justin	DESSOUT	
Mme Francesca	FAITHFUL	
<b>Autres Conseillers Communautaires</b>		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Audry	CORNANO	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	

<b>Excusés représentés : 2</b>
<b><u>Vice-Président:</u></b> M. Georges BREDENT (8 <sup>ème</sup> Vice-Président) Procuration à Mme Alberta ALBERI
<b><u>Autre Conseiller Communautaire :</u></b> M. Denis BERNADOTTE Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS

<b>Excusés non représentés : 14</b>
<b><u>Vice-Présidentes:</u></b> Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4 <sup>ème</sup> Vice-Présidente) Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX (14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente)
<b><u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u></b> M. Fabert MICHELY Mme Lyliane PIQUION
<b><u>Autres Conseillers Communautaires :</u></b> M. Georges BERGINA M. Jean-Luc CELIGNY M. Harry DURIMEL Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE Mme Juliana FENGAROL M. José GUIOLET Mme Célia HATCHI-MIMIETTE M. Alix NABAJOH Mme Nadège THÉOPHILE M. William SURDIN

<b>Absents : 7</b>
<b><u>Vice-Président:</u></b> M. Pierre THICOT (15 <sup>ème</sup> Vice-Président)
<b><u>Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :</u></b> M. Michel RINÇON
<b><u>Autres Conseillers Communautaires :</u></b> M. Chazy CIRANY M. Jocelyn LEREMON M. Maurice LORQUIN M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

*Madame Murielle JABES*, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU** la loi n°2007-147 du 2 février 2007 relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU** l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°10.12.09/118 du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées;
- VU** la délibération n°2014.04.02/48 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence;
- VU** la délibération n°2017.02.01/392 du Conseil Communautaire du 1<sup>er</sup> février 2017 relative à l'ouverture à l'international du territoire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU** la délibération n°2017.09.05/460 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/30 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil au Bureau Communautaire;
- VU** les crédits inscrits au budget;

**Considérant** le rapport du Président au Conseil Communautaire sur le projet INTERREG;

Après en avoir délibéré;

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1**– D'approuver les objectifs, les activités et l'enveloppe financière de l'opération telle que finalisée.

**ARTICLE 2**– D'approuver le choix des partenaires tiers: Le RECAJ, Port-Au-Prince, Saint-Christobal (*qui ont formalisé leur engagement*) et Sainte-Lucie.

**ARTICLE 3**– D'affecter à ce projet sur 2 ans, un crédit de 80 0000€.

**ARTICLE 4**– D'autoriser le Président à solliciter la contribution du FEDER à hauteur de 75% de l'enveloppe globale de l'opération ainsi que celle de l'ADEME, de la Région, du FED, de l'AFD, du Conseil Départemental et des partenaires tiers.

**ARTICLE 5**– D'autoriser le Président à diligenter toute initiative pour le dépôt du projet auprès du secrétariat Technique Commun d'INTERREG, la mobilisation des financements et la gestion de l'opération.

**ARTICLE 6**– D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 7**– Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le **02 OCT. 2018**

Le Président



*Eric JALTON*

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le **02 OCT. 2018**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le **02 OCT. 2018**
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le **02 OCT. 2018**
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le **02 OCT. 2018**
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le **02 OCT. 2018**

**02 OCT. 2018**

